

EHPAD

LE BOIS DE SEMIGNAN

LE MOT DU MAIRE

L'EHPAD de Lacanau, le Bois de Sémignan, est le lieu d'accueil de nos aînés. C'est un espace de vie partagé entre les résidents et le personnel qui leur apporte, l'accueil, les soins, le bien être, la sécurité que nous souhaitons pour eux, pour vous.

La maison de retraite relève de la mairie, au travers de son CCAS. Je suis là, à ce titre, tout particulièrement attentif à ce que chacun s'y sente bien, je dirais presque comme chez lui. Nous savons tous que lorsque l'on ne peut plus rester chez soi, ailleurs n'est jamais aussi bien. Mais nous voulons que l'EHPAD soit aussi bien que possible pour ceux qui viennent y vivre.

Voilà pourquoi, élus, personnel et familles s'engagent ensemble avec les résidents pour veiller à cela, pour que les améliorations qui sont nécessaires soient toujours réfléchies et engagées.

Nous sommes attentifs à ce que la direction de l'établissement garantisse la conformité avec les règles en vigueur, que le personnel soit formé au bien être des résidents, que nous ayons les relations indispensables avec les familles dans le plus grand respect réciproque. Le Conseil de Vie Sociale qui regroupe les représentants des résidents, des familles, les élus municipaux, est un acteur de premier plan. Il permet la libre expression des uns et des autres et doit éclairer les axes d'amélioration qui s'imposent. Il ne s'agit pas de se critiquer, il s'agit d'analyser ensemble pour faire mieux ensemble.

Ceci fait l'objet d'une construction méthodique impliquant tous les acteurs, fondée sur le respect de la législation et de la réglementation et sur le dialogue permanent qui permet de signaler toute difficulté rencontrée. Comme dans la vie tout n'est pas parfait et ici comme ailleurs nous sommes, chacun à notre place, confrontés à des difficultés. Mais assurément nous garantissons recevoir et traiter toute difficulté qui nous est signalée dans un souci de dialogue respectueux.

Ainsi le livret d'accueil et le projet d'établissement sont-ils fondés sur une connaissance humaine des besoins et une organisation respectueuse des règles dont relève l'établissement. Cette synergie est le gage du bien être que nous offrons et continuerons d'offrir à nos aînés.

Laurent PEYRONDET

SITUATION...

...GEOGRAPHIQUE

La commune de Lacanau se trouve sur la côte Atlantique, à environ 50 km au Nord-Ouest de l'agglomération Bordelaise.

Située entre la Pointe de Grave et le Bassin d'Arcachon, elle fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler la Presqu'île Médocaine. Cette commune trouvant sa richesse dans l'activité touristique très importante en période estivale, permet ainsi aux Canaulais de bénéficier d'infrastructures nombreuses et de qualité tout au long de l'année.

L'établissement est situé : *rue du Général de Gaulle, 33680 LACANAU VILLE*, au sein d'un quartier pavillonnaire, au calme, proche du lac, des sentiers forestiers, des pistes cyclables et des commerces. L'accès est facilité par un parking situé immédiatement à proximité.

Le service administratif est ouvert du lundi au vendredi de **9h à 12h et de 14h à 17h**. En dehors de ces horaires, la permanence téléphonique est assurée sur site **24h/24** par l'équipe en poste.

La plupart des informations contenues dans ce présent livret, sont consultables sur le site de la mairie de Lacanau à l'adresse suivante :

www.mairie-lacanau.fr

... CONTEXTUELLE

L'EHPAD est issu d'un projet politique présidé par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville, valorisant et développant ses actions en faveur des seniors, en faveur d'une coordination gérontologique engagée.

Il s'agit donc d'un EHPAD territorial dont le gestionnaire est le président du CCAS, Monsieur **Laurent PEYRONDET** et dont la directrice est Madame **Maryline SANZ**.

Le Conseil d'Administration est composé :

- Du Maire, Président du CCAS ;
- De 5 élus, membres du Conseil Municipal ;
- De 5 membres, nommés par Le Maire.

Il a vocation à délibérer sur tous les points énumérés par la loi, y compris le budget.

Le Conseil de Vie Sociale :

Il est composé de représentants des usagers (*résidents, familles et représentants légaux*), du personnel, du CCAS (*élu*) ainsi que du directeur de l'établissement et du CCAS. Il se réunit au moins 3 fois par an. C'est l'interlocuteur privilégié pour transmettre toutes vos demandes.

L'ÉTABLISSEMENT

C'est en 2004 que l'établissement a signé une convention avec le Conseil Général et l'Autorité Régionale de Santé (ARS), devenant un « Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes » (EHPAD) ayant pour objectif d'accompagner les personnes en perte d'autonomie dans un souci constant de qualité. Cette convention revêt donc un caractère d'engagement dans la démarche qualité, contrôlée par les autorités de tutelle.

Depuis 2009, l'EHPAD a engagé des travaux de restructuration et de rénovation :

- Rénovation et remise aux normes des cuisines ;
- Extension et création d'une blanchisserie répondant aux normes en vigueur RABC ;
- Adaptation des locaux professionnels ;
- Réhabilitation et rénovation du bâti intérieur et extérieur et de l'assainissement
- Rénovation des chambres.

Depuis 2017, un deuxième volet de réhabilitation et de rénovation est en cours afin de procéder à l'amélioration de la qualité de vie intérieure par la réadaptation des locaux à la spécificité des besoins des résidents.

LES VALEURS

Elles sont présentes dans le projet d'établissement et guident la conception de nos missions et engagements :

- Prise en compte de la personne dans toutes ses dimensions bio-psycho-sociales, affectives et spirituelles ;
- Éthique, respect, dignité, liberté d'aller et venir tout en garantissant la sécurité ;
- Création d'un lieu de vie dans lequel on soigne ; ainsi, il n'y a aucun horaire de visite et les résidents peuvent recevoir comme ils le souhaitent ; nous tenons à ce que l'établissement demeure un espace où règne la convivialité de par sa culture de « village » où très souvent les résidents se connaissent et se retrouvent ;
- Vie sociale et ouverture sur l'extérieur ;
- Accompagnement et prise en charge de la perte d'autonomie, des difficultés, spécificités et projets de chacun de la manière la plus individuelle possible ;
- Prise en charge médicale et para médicale globale, avec des personnels qualifiés.

L'ORGANISATION ARCHITECTURALE

D'une capacité de 48 lits d'hébergement permanent, la structure dispose de 40 chambres individuelles et 4 chambres doubles. Ces chambres doubles sont majoritairement destinées à accueillir des couples qui en font le choix.

L'établissement ne dispose pas d'unité spécialisée et aucun secteur spécifique de prise en charge n'existe.

L'architecture existante, avant-gardiste, date des années 90 : un pôle central administratif, technique, logistique et un espace de vie commun pour les résidents, autour duquel se déclinent deux ailes d'hébergement, chambres et salons de convivialité, se réunissant sur un patio extérieur.

Chaque chambre dispose d'une terrasse privative et d'un accès direct sur les espaces extérieurs. Nous conseillons aux futurs résidents de personnaliser la chambre, lieu de vie purement privatif. Nous fournissons néanmoins : un lit médicalisé, un double système d'appel malade, une salle de bain adaptée, une prise téléphonique ainsi qu'une prise antenne TV. Nous disposons d'une réception TNT collective.

Cette architecture englobe une cour intérieure, lieu de rencontre et d'activité, face à la salle de restaurant. Cet environnement est destiné à créer un cadre de vie agréable et capable de répondre aux besoins des résidents.

Nous pouvons dès lors énumérer ces espaces communs :

- salle de restaurant ;
- salon « télévision » dans lequel nous organisons de belles tables lorsque les résidents reçoivent des visiteurs, l'espace étant plus intime ;
- Salon d'animations ;
- Salon de coiffure ;
- Salon de détente, pour des moments privilégiés ;
- Espaces extérieurs : cheminement piétonnier sur la cour intérieure, espaces verts et lieux de rencontre (*patio*).

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés, néanmoins nous accueillons les animaux des

visiteurs, tenus en laisse, pour le plus grand plaisir de tous.

LE PERSONNEL : UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

La permanence des soins est assurée 7 jours/7, 24h/24. Les infirmières sont présentes de 7h à 13h et de 14h30 à 19h du lundi au dimanche, les aides-soignantes se relaient jour et nuit.

Le nombre et la qualification du personnel sont soumis à l'autorisation du Conseil Départemental (tableau des effectifs).

Nous mettons une équipe pluridisciplinaire à votre disposition pour répondre à vos besoins et vos attentes :

- **Le médecin coordonnateur**

Il coordonne les prestations médicales avec les médecins libéraux. Il est responsable du projet de soin et de la qualité des soins avec l'équipe soignante et la direction. Il est un acteur indispensable dans la phase de préadmission.

Les résidents conservent le libre choix de leur médecin traitant et de tout intervenant les concernant. Un contrat de coordination doit être signé avec la structure. Une liste des intervenants signataires vous sera remise.

- **L'infirmière coordonnatrice**

Elle est chargée de coordonner, avec le médecin coordonnateur, les actions des intervenants, ainsi que de superviser les équipes, d'assurer la continuité et le suivi de la démarche qualité et de la gestion des risques en concertation avec le directeur. Elle est un interlocuteur privilégié pour les familles.

- **Les infirmières :**

Elles participent à l'élaboration du projet d'accompagnement individualisé et sont garantes de sa mise en œuvre et de la qualité des soins prodigués. Elles gèrent les médicaments et prennent en charge votre parcours de santé (*RDV, examens etc...*).

- **L'équipe soignante**

Elle est composée d'Aides-Soignantes (AS), d'Aides Médico-Psychologiques (AMP) et/ou d'Assistant de Soins en Gériatrie (ASG). Elle vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne et continue à préserver votre autonomie et votre bien être.

- **Un ergothérapeute**

Il est présent à temps partiel. Il permet d'adapter l'environnement à vos besoins : adaptation de l'agencement de la chambre, matériels et dispositifs médicaux adaptés au handicap ou au besoin spécifique.

- **Une psychologue**

Elle est présente à temps partiel. Elle intervient non seulement auprès des résidents et de leur entourage mais aussi auprès de l'équipe soignante. Elle propose un atelier mémoire et participe activement à votre prise en charge.

- **Les agents de service**

Ils vous accompagnent aussi dans certains actes de la vie quotidienne et entretiennent votre chambre ainsi que les espaces communs. Ils participent au service en salle et au repas.

- **L'animateur**

Avec le soutien de l'équipe, des bénévoles ayant signés une charte et en partenariat avec le CCAS, il est amené à vous solliciter sur vos attentes et vos souhaits en matière d'activités et à vous proposer dans le cadre du projet d'animation :

1 fois par mois : - La messe

- Le loto
- Les anniversaires

Les activités programmées dans le mois :

- Atelier mots croisés
- Atelier mémoire
- Quiz musical
- Préparation de la soupe
- Atelier pâtisserie
- Revue de presse
- Atelier jardinage
- Soins d'esthétique
- Coiffure
- Jeux de société
- Belote, domino
- Atelier créatif et décoratif
- Atelier équithérapie avec une monitrice diplômée en équi et zoothérapie

Les sorties en extérieur :

- Ballade à Lacanau océan (*dégustation de glaces, crêpes*)
- Ballade en goélette (*Club de voile de Lacanau Guyenne*)
- Le repas des aînés (*1 fois/an salle des fêtes de Lacanau*)
- Les activités et sorties en lien avec les associations présentes au pôle de l'Aiguillonne dans le cadre de notre collaboration.

Les événementiels :

- Spectacle théâtrale
- Spectacle musical
- Les repas des familles 2fois/an (*juin et décembre*)
- Spectacle proposé par l'ALSH (*avec les enfants de l'accueil de loisirs*)
- Visite des membres de l'association « Lacanau accueil »
avec spectacle et goûter (*1 fois/an*)

Toutes les activités proposées ont des objectifs en commun : préserver le lien social, et les moments intergénérationnels, permettre la convivialité et surtout prendre du plaisir.

- **La lingère**

Elle entretient, du lavage au repassage votre trousseau de linge au préalable identifié à votre nom. Elle se charge de récupérer votre linge et de vous le restituer dans votre chambre.

- **Les cuisiniers**

Ils assurent la préparation des repas, sur place. Les goûts et non goûts sont respectés en proposant un plat de substitution. Ils adaptent la texture des plats aux difficultés de chacun.

- **L'agent de maintenance**

Il effectue tous les petits travaux d'entretien préventif et curatif des locaux privatifs et communs. Il assure la maintenance de l'établissement et veille aux vérifications réglementaires qui garantissent la sécurité.

- **Le personnel administratif**

Il vous accueille et vous guide dans vos démarches. L'assistante administrative et/ou l'animateur distribue le courrier.

Tout le personnel est tenu au secret professionnel.

LES PRESTATIONS

Repas

Les repas sont généralement servis en salle de restaurant mais peuvent aussi être servis en chambre sur raison médicale, comme pour l'adaptation des repas en cas d'allergie du résident.

Vous pouvez inviter votre entourage à venir partager votre déjeuner, nous vous installerons une table dans le petit salon. Prévenez-nous 24 heures à l'avance.

L'équilibre alimentaire spécifique est adapté. Les repas sont élaborés après une validation des menus par la diététicienne et l'avis du médecin coordonnateur, en fonction des besoins et souhaits de chacun. La diététicienne participe à la commission restauration afin de recueillir vos souhaits.

Nous adaptons les textures aux divers besoins. Peu de régimes sont prescrits en faveur du plaisir de manger, néanmoins s'ils s'avèrent parfois nécessaires ils sont parfaitement respectés.

Vous pouvez élaborer la liste de vos goûts et non goûts, nous tenterons de les respecter quotidiennement et prendrons en compte vos habitudes alimentaires.

Vous pourrez participer à la commission restauration, pendant laquelle vous exprimerez votre satisfaction et vos souhaits.

Linge

Nous entretenons votre linge personnel et de toilette marqué à votre nom, dans une buanderie respectant les normes en vigueur. Nous entretenons le linge plat (*linge de lit*) et les tenues du personnel par le biais d'un prestataire.

Entretien

Les espaces privatifs et communs sont entretenus quotidiennement par l'équipe hôtelière pour le bio nettoyage. L'agent de maintenance et d'entretien effectue la maintenance du bâtiment et des installations.

Sécurité

Pour votre sécurité : un portail vous protège des intrusions, mais ne vous empêche pas de sortir librement de l'établissement. Votre entourage entrera également librement.

Le portail est muni d'un système de sécurité dans le cas de sortie de certains résidents pouvant se mettre en danger.

L'établissement est équipé d'un système de sécurité incendie complexe avec détecteurs de fumée, portes coupe-feu, alarmes reliées aux récepteurs sonores du personnel et à la centrale à l'accueil 24h/24.

Un système d'appel-malade vous permet de nous appeler 24h/24.

La structure répond à la réglementation en matière de maintenance et de vérifications annuelles de ces installations (*électriques, gaz, sécurité incendie etc...*).

La responsabilité civile est incluse dans le tarif hébergement.

Objets de valeurs

A votre entrée, vous pouvez déposer les sommes d'argent, titres, valeurs mobilières, bijoux et objets de valeur auprès du receveur percepteur de Castelnau de Médoc ainsi que dans un coffre prévu à cet effet au sein de l'établissement.

A défaut de cette précaution, l'établissement ne pourrait être tenu pour responsable en cas de

vol ou de perte.

Culte

Une fois par mois un office catholique est célébré dans la structure. Vous pouvez toutefois nous faire valoir d'autres souhaits concernant vos besoins spirituels.

Coiffure

Une coiffeuse intervient une fois par semaine dans le salon de coiffure. Ses tarifs sont affichés. Vous pouvez néanmoins faire appel au professionnel de votre choix.

Téléphone - accès internet

Chaque chambre dispose d'une prise téléphone. L'ouverture de ligne est à la charge du résident. Il en est de même pour l'accès internet privé via une « Box ».

Courrier

L'assistante administrative et/ou l'animateur vous distribue journaux et courrier dans votre chambre. Vous pouvez déposer vos correspondances à l'accueil pour le facteur.

Visites et sorties

Il n'y a aucun horaire pour recevoir des visites et pour sortir de l'établissement. Un membre de votre famille peut demander à vous accompagner une nuit.

Toutefois, nous demandons aux visiteurs de bien vouloir respecter les temps de soins en veillant à laisser le personnel travailler dans de bonnes conditions (*témoin lumineux jaune au-dessus des portes de chambre*) et de respecter les horaires d'ouverture et de renseignements aux usagers.

Nous demandons à être informé de toute absence afin d'éviter non seulement toute inquiétude concernant votre absence, mais aussi pour nous permettre de vous aider à préparer certaines de vos sorties (*médicaments, nécessaire particulier...*).

Vous pouvez détenir une clef pour fermer la porte de votre chambre à votre guise durant vos absences.

Pourboires

Le personnel est rémunéré. Il lui est strictement interdit d'accepter des gratifications et pourboires dans le cadre de ses fonctions.

Courtoisie

Le personnel s'engage, à la prise de ses fonctions, dans une politique de bienveillance et de bienveillance à votre égard. Dès lors, il est demandé aux résidents et leurs familles de bien vouloir observer, en retour, une attitude de respect de leur travail.

L'ADMISSION

Votre admission a été prononcée après consultation de la commission d'admission :

- Avis du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordinatrice et décision du directeur ;
- Rencontre de préadmission complémentaire avec le médecin coordonnateur, suivant les situations ;
- Rendez-vous et visite de l'établissement et de demande de renseignements avec l'assistante administrative ;

Rendez-vous avec le directeur de l'établissement pour faire le point sur votre demande ;

Préciser les termes du contrat de séjour et en expliciter les interrogations, les modalités organisationnelles et fonctionnelles,

Et le signer conjointement avec Monsieur Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau.

- Quelques visites au sein de la structure, si vous avez fait le choix de vous acclimater doucement.

LES TARIFS...

Les tarifs hébergement et dépendance vous seront facturés chaque mois. Le détail des prix figure sur l'arrêté du prix journée du Conseil Départemental de la Gironde et vous sera remis avec ce présent livret d'accueil. Ces tarifs sont arrêtés chaque année par le Président du Conseil Départemental.

Vous pouvez bénéficier de l'Aide Sociale à l'hébergement. L'établissement y est habilité à 100 %. Pour le moindre renseignement, vous pouvez contacter l'assistante administrative de l'EHPAD, ainsi que l'assistante sociale au CCAS de Lacanau. Vous pouvez également peut être prétendre à d'autres aides en fonction de vos ressources : aide au logement dans certains cas. Vous pouvez demander une simulation.

Le tarif soin (*prise en charge des soins médicalisés*) est un forfait versé par l'assurance maladie, via les décisions du Directeur Général de l'autorité de santé : l'Agence Régionale de Santé.

Nous vous invitons à prendre connaissance, en dehors des documents qui vous ont été remis lors de votre rendez-vous de préadmission, des documents affichés à l'espace dédié, dans le hall d'accueil. Vous pourrez ainsi y trouver de précieux renseignements, notamment :

- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Agée Dépendante
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Majeure sous Protection Juridique
- L'engagement de l'équipe dans la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance - les démarches et N° utiles - ALMA
- La marche à suivre pour faire appel à des personnes qualifiées, permettant une médiation lorsque la situation le nécessite
- Diverses informations sur la vie de la structure et son fonctionnement
- Photos
- Quelques recommandations et compte rendus

Dans le mois qui suit votre entrée, nous nous rencontrerons pour préciser le contenu du projet de vie personnalisé de votre parent et le signer conjointement.

CONTACTS ET COORDONNEES UTILES

EHPAD « Le Bois de Sémignan »

Directrice **Maryline SANZ**

Infirmière coordonnatrice **Fabienne GUILLAUMARD**

Accueil administratif **Véronique BAZILE**

Rue du Général de Gaulle

33 680 LACANAU

Tél : 05 56 03 54 17 / Fax : 05 56 03 06 00

maison.retraite@mairie-lacanau.fr

ALMA - Allô Maltraitance

Tél : 05 56 01 02 18 / Fax : 05 56 79 96 40

Mail : almagironde.oareil@orange.fr

Site : www.oareil.org

Personnes Qualifiées

Tél : 08 00 00 33 33 (*Numéro vert gratuit depuis un poste fixe*)

Mail : personnesqualifiees@cg33.fr

Défenseur des Droits

Contact délégué - Arcachon

Tél : 05 35 00 23 10 / Fax : 05 56 83 72 55

Site : www.defenseurdesdroits.fr

Conseil Départemental de la Gironde

1 esplanade Charles de Gaulle

CS 71223

33074 bordeaux cedex

Tél : 05 56 99 33 33

Agence Régionale de Santé

Délégation territoriale de la Gironde

Espace Rodesse

103 rue de Belleville

Bordeaux cedex

Tél : 05 57 01 44 00 / Fax : 05 57 01 47 85

Mail : ars-aquitaine-contact@ars.sante.fr